5 > Principes généraux pour la maîtrise de l'entretien des surfaces

Ce chapitre reprend des principes de base sur l'entretien et la propreté des surfaces.

En général, la règle est de réduire les opérations de désinfection lorsque cela n'est pas strictement nécessaire car l'usage répétitif de désinfectant peut créer un déséquilibre de l'écosystème microbien et des impacts chimiques environnementaux non négligeables.

5.1 Textes de référence

- Les bonnes pratiques transfusionnelles
- Guide pour le choix des désinfectants : Produits de désinfection chimique pour les dispositifs
- Guide du bio-nettoyage. Commission centrale des marchés. Recommandations n° E-1-90, GPEM/SL N° 5670. 1990, 81 pages.
- Guide régional ARS Auvergne Rhône Alpes : Eco-nettoyage – Généralités et secteurs de soins hors salles propres et environnement maîtrisé – mai 2021.
- INRS ED6347 de novembre 2019. Nettoyage des locaux de travail. Que faire ?
- Guide de l'entretien des locaux en établissement médico-social, Recommandations, 2019NF X 50-790 : 1995 lexique de la propreté – activités de service et de nettoyage

5.2 Les différentes méthodes d'entretien

L'entretien des surfaces vise de façon générale à assurer le maintien des locaux dans un état permanent de propreté et d'hygiène. Les objectifs principaux sont de deux ordres :

- Faire disparaître les salissures et assurer un niveau de propreté macroscopique ;
- Assurer un niveau de propreté microscopique adapté aux risques.

L'entretien des surfaces peut être détaillé en 4 notions qui seront mises en œuvre en fonction des secteurs et des risques associés. Des techniques sont décrites en annexe 1 à titre indicatif.

Le principe est d'aller du propre vers le sale, du haut vers le bas et du fond vers l'avant.

5.2.1 Le dépoussiérage

Le dépoussiérage entraine l'élimination de la poussière qui est un support et un vecteur de germes.
Les petites surfaces doivent être dépoussiérées à l'aide de lingettes humides ou de lingettes en microfibres sèches.
Les surfaces de taille importante peuvent être traitées à l'aide d'un balai humide ou d'un aspirateur à condition que celui-ci soit muni d'un filtre HEPA retenant les poussières pour éviter leur rejet dans la pièce.
Le dépoussiérage humide peut être réalisé par la méthode en 8 (voir annexe 1).

5.2.2 La détergence

L'objectif de la détergence est d'éliminer les souillures et d'aboutir à une propreté macroscopique des surfaces. La détergence ne détruit pas les micro-organismes par action directe mais contribue à leur élimination par action mécanique.

La détergence peut se pratiquer en utilisant au choix:

- Un produit détergent (les détergents sans rinçage sont à privilégier) ;
- Un appareil sous pression générant de la vapeur d'eau sous pression (4 à 10 bars) à haute température (120 à 180°C). Il n'est pas nécessaire d'adjoindre d'autres produits (détergents ou détergent/désinfectant). Cet appareil doit répondre à la norme NF T-72-110 ;
- Un nettoyage mécanisé sans ajout de produit chimique (mono brosse, auto laveuse, …) ;

- La technique par utilisation de microfibre humide sans produit chimique
- Ou toute autre technique validée par le service (ou responsable) HSE National.

5.2.3 La désinfection

La désinfection limite les risques de contamination en diminuant le taux de micro-organismes présents.

La désinfection peut se pratiquer en utilisant au choix:
- Un produit désinfectant ou l'utilisation d'un produit combiné détergent-désinfectant, assurant à la fois la détergence et la désinfection en une seule étape ;
- Un appareil sous pression générant de la vapeur d'eau sous pression (4 à 10 bars) à haute température (120 à 180°C). Cet appareil doit répondre à la norme NF T-72-110.

5.2.4 Le bio-nettoyage en 3 temps

L'entretien associant détergence, rinçage, séchage et désinfection est appelé **bio-nettoyage** en 3 temps**.**

Il tend à l'élimination du biofilm, ensemble constitué de molécules de substances organiques et minérales solubles qui favorisent l'adhérence et la croissance des micro-organismes et qui a tendance à se former suite aux opérations répétées de nettoyage avec un détergent-désinfectant ou d'un désinfectant simple.

5.3 Les produits d'entretien

5.3.1 Préconisations dans le choix des produits

Le prescripteur :
- Choisit un conditionnement adapté au besoin de l'établissement.
- Prend en compte la protection des utilisateurs et de l'environnement en respectant la procédure d'acceptation produits chimiques ENV/DF/PR/001.
- Récupère les FDS pour réaliser l'évaluation du risque chimique et environnemental avec le service HSE, afin de définir les mesures de protection à mettre en place, notamment sur le port des EPI, le stockage, ainsi que les mesures de protection de l'environnement.

Ces règles sont communes à l'ensemble des produits cités ci-dessous.

5.3.1.1 Les détergents

Un détergent doit être adapté aux souillures, ne pas être agressif (pH se rapprochant de la neutralité) vis-à-vis du matériel et des supports, être facilement miscible à l'eau, être adapté à la qualité de l'eau, notamment sa dureté et si possible sans rinçage.

5.3.1.2 Les désinfectants

Ils ne sont à utiliser que sur des surfaces déjà détergées.

Pour un désinfectant, veiller aux spécificités suivantes :
- Le spectre d'activité doit être adapté à l'objectif fixé.
- Etre compatible avec le détergent utilisé pour le nettoyage préalable (vérifier les incompatibilités éventuelles avec les FDS).
- Privilégier les temps de contact courts.

Leur activité est déterminée par un système normatif, selon la norme NF EN 14885 relative aux antiseptiques et désinfectants chimiques - Application des Normes européennes sur les antiseptiques et désinfectants chimiques, déclinée en activité de microbiocidie :
- Bactéricidie : NF EN1040, NF EN 1276 ;

- Virucidie : NF EN 14476, activités spécifiques Rotavirus, Coronavirus ;
- Fongicidie : NF EN 1275 sur Candida albicans et sur Aspergillus niger, NF EN 1650.

Ces normes sont citées parce qu'elles sont en vigueur au moment de la publication du guide. Il est important de vérifier qu'elles le sont toujours lors de la publication des marchés concernés.

5.3.1.3 Les détergents-Désinfectants (d/D)

Les produits détergents-désinfectants sont utilisés pour la détergence-désinfection des surfaces sensibles (contact produits biologiques et surfaces de laboratoires).

Ils entraînent dans un même temps une action détergente et désinfectante.

Les produits détergents-Désinfectants ont l'inconvénient d'être faiblement détergents et de former un film provoquant l'encrassement. Il est donc conseillé de pratiquer une alternance entre le produit détergent-désinfectant et un bio-nettoyage en 3 temps en fonction de l'encrassement.

5.3.1.4 L'eau de javel

De manière générale, l'eau de Javel est interdite dans un ETS, en raison :
- De sa difficulté d'utilisation (respect du pH, des dilutions, des durées de conservation, …) ;
- Des risques pour le personnel (toxicité, décoloration vêtements) ;
- Des risques pour l'environnement lors de son élimination ;
- Des risques d'incompatibilité avec les produits détergents.

Dans certains cas particuliers (exigences fournisseurs, DGV et automates, …), son utilisation est autorisée avec respect strict de consignes écrites.

5.3.2 Utilisation des produits

- Chaque produit mis à la disposition des opérateurs sur le site doit être accompagné à la fois d'une fiche technique d'utilisation (interne et/ou externe) et d'une FDS à jour. Les mesures de prévention de la FDS sont à appliquer.
- Le personnel doit être sensibilisé aux risques chimiques liés à la manipulation des produits, à leur stockage et aux consignes de rejet.
- Utiliser un seul produit à la fois sinon :
 - Risque de réactions chimiques dangereuses pour le manipulateur,
 - Risque d'incompatibilité ou/et d'inactivation.
- Suivre les recommandations du fournisseur pour :
 - Les dilutions,
 - Le temps de conservation après ouverture,
 - Les temps de contact,
 - La température de l'eau,
 - Le stockage,
 - L'élimination.
- Mettre le produit dans l'eau et non l'inverse pour éviter tout risque de projection de produit pur.
- Indiquer la date de péremption après ouverture (si applicable) sur les flacons concentrés ouverts.
- Conserver les produits dans leur emballage d'origine. Lorsqu'ils sont dilués et reconditionnés, ré-apposer les étiquettes (nom du produit, pictogrammes de danger, facteur de dilution, date de péremption…) et **ne pas utiliser de flacons alimentaires**.
- Respecter les dates de péremption.

- Les produits en spray doivent être utilisés par projection sur les chiffonnettes et non directement sur la surface à traiter afin d'éviter les risques de projection sur le personnel.

5.4 La traçabilité de l'entretien

Il n'est pas obligatoire d'enregistrer les tâches quotidiennes réalisées par le personnel EFS dans les zones à risque mineur (sols, paillasses).

Les tâches réalisées par des prestataires externes sont enregistrées pour vérifier la prestation.

Pour les zones à risque majeur, la traçabilité doit être obligatoirement organisée.

5.5 L'évaluation de l'entretien des locaux et des surfaces

5.5.1 Les contrôles macroscopiques

Les contrôles macroscopiques peuvent se faire par l'examen :

- **De la propreté visuelle** des surfaces à l'aide d'une grille regroupant les critères à contrôler tels qu'absence de poussières, de traces ou souillures, élimination des déchets ménagers ou le maintien en propreté du matériel de nettoyage.
- **Du confort** : il sera apprécié au travers des perceptions olfactives et tactiles ainsi qu'au travers de l'impression générale de bien être qui résulte de l'opération de nettoyage.
- **De l'enregistrement** des tâches de nettoyage.

Le contrôle macroscopique doit être tracé.
Ce contrôle se fera à minima trimestriellement et il sera à augmenter en fonction des non-conformités ou des difficultés rencontrées. Dans le cas d'une prestation sous-traitée, il se fera en présence d'un représentant du prestataire (contrôle contradictoire), afin qu'il n'y ait aucune contestation quant aux résultats du contrôle visuel.

Le document établi est à signer par les 2 parties, le prestataire s'engageant ainsi, en cas de non-conformité de la prestation, à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour remédier à cette non-conformité.

5.5.2 Les contrôles microbiologiques

5.5.2.1 Les contrôles dans les zones protégées

Ces contrôles sont réglementaires et sont à réserver exclusivement pour les secteurs à activités protégées voir ENV/DC/RE/001 (Exemple : zone de travail sous PSM, plafonds soufflants, ZAC, …).

5.5.2.2 Les contrôles hors zones protégées

En dehors du cadre très spécifique d'une démarche qualité, ils ne doivent pas être réalisés car on ne recherche pas la propreté microbiologique dans ces secteurs.

5.5.3 La contamination accidentelle des surfaces

En cas de contamination accidentelle de surfaces (matériels, postes informatiques, plans de travail, sols, …) par des produits d'origine biologique :

Une décontamination curative des zones souillées est à réaliser sans délai par le personnel EFS, afin de se protéger de tout risque d'accident d'exposition au sang.

Dans tous les cas, mettre une paire de gants répondant aux risques biologique et chimique à usage unique et porter les autres équipements de protection individuels adaptés selon le cas.

- Essuyer au maximum la surface souillée par les liquides biologiques avec une quantité de papier absorbant appropriée
- Désinfecter la surface souillée
- Essuyer et jeter le tout dans un emballage DASRI

En cas de présence de matériels coupants ou tranchants (débris de verre ou plastique, pointes de cônes, aiguilles, lames, …), porter **deux paires** de gants aux risques biologique et chimique à usage unique ou des gants anti-coupure.

En cas de contamination lors du transport de PSL :

Les transporteurs (chauffeurs de navettes, retour de collectes, approvisionnements internes et externes) doivent avoir du matériel pour réaliser une décontamination en cas d'accident (papier absorbant, sac en plastique, gants, PHA, solution de Dakin) : la solution de Dakin en grande quantité (0,5l) est recommandée pour verser sur la chaussée ou à l'intérieur du camion afin de dégrader les liquides biologiques répandus sur ces surfaces.

Ne pas neutraliser des souillures biologiques avec de l'eau de Javel : ce désinfectant versé sur d'importantes quantités de protéines entraîne un dégagement de chlore gazeux toxique, sans garantie d'inactivation des micro-organismes.

Rapporter les déchets à l'EFS.

Informer l'interlocuteur TMD régional.

6 > Entretien des locaux

Etant donné que :

- *Les cahiers des charges contractualisés avec les prestataires d'entretien sont établis pour plusieurs années et qu'il est difficile de remettre en cause les contrats établis,*
- *Les exigences du précédent référentiel étaient supérieures au besoin et aux exigences réelles liées aux activités de l'EFS (hors ZAC),*

Une mise en conformité par rapport aux nouvelles exigences ne constitue pas un risque pour la conformité des produits et des process des activités concernées. Le délai de mise en conformité par rapport à ces nouvelles exigences est laissé au choix de la région selon ses capacités à revoir ses contrats de prestations.

L'entretien est adapté aux différents types de locaux d'un ETS en fonction du risque de bio-contamination. Il existe deux types de zones en fonction du risque au sein d'un même ETS :

- Les zones à risque mineur
- Les zones à risque majeur

Dans les zones à risque mineur, il n'y a pas de nécessité de maîtrise du risque bactériologique donc l'habilitation n'est pas requise. Seule une présentation de l'organisation et des sites est à prévoir.

6.1 Typologies des locaux d'un ETS

Modèle type de classification des locaux:

Zones à **RISQUE MINEUR**					Zones à **RISQUE MAJEUR**
Zones recevant du public	**Zones médico-techniques**	**Zones administratives**	**Zones communes**	**Zone technique**	**Zones d'activité protégée**
▪ MDD : Accueil Salles d'attente Cabinets médicaux Espace collation Salle de prélèvements ▪ Centre de santé : Accueil Salles d'attente Cabinets médicaux Salle de soins Espace collation ▪ Sanitaires	▪ Préparation ▪ Laboratoires hors ZAC (IH, QBD dont DGV, Recherche HLA (dont amplification), contrôle qualité…) ▪ Distribution-Délivrance ▪ Stockage de réactifs et consommables ▪ Zone départ/retour collecte ▪ Zone départ navette (stockage PSL) ▪ Salle azote ▪ Chambres froides (+4°C ; – 30 °C)	▪ Bureau	▪ Salle de pause du personnel ▪ Salle de réunion ▪ Zone de circulation (escalier, couloirs communs) ▪ Vestiaires ▪ Sanitaires ▪ Chambre de garde	▪ Laverie ▪ Local linge sale ▪ Local déchets ▪ Ateliers de maintenance ▪ Zones logistiques / hub ▪ Garages/parking intérieur ▪ Magasins/stockage	▪ ZAC

6.2 Méthode et fréquence d'entretien des zones à risque mineur

6.2.1 Zones d'activité concernées

Les zones à risque mineur ne représentent pas de risque de bio contamination des produits. On y recherche une propreté macroscopique avec une attention particulière pour les zones recevant du public (ERP) vis-à-vis de l'image de marque.

Dans les zones administratives, d'accueil, de circulation, les produits biologiques ne sont pas présents.

Dans les zones médicotechniques, de prélèvement et de soins, la sécurité microbiologique des PSL est assurée par les éléments de maîtrise process : travail en circuit clos et connexions stériles, utilisation de matériel à usage unique, asepsie cutanée et désinfection des mains, déviation des premiers mL, entretien pré-don avec recherche de bactériémie d'origine dentaire, digestive ou génito-urinaire, préparation des produits (filtration, déleucocytation, illumination, réduction du délai d'utilisation des PSL après transformation), conditions de conservation et de stockage, examen visuel avant délivrance…

6.2.2 Méthodes d'entretien par type de surface

Types de surfaces	Méthode d'entretien
Sols	Détergence Un dépoussiérage humide est possible avant
Surfaces verticales et horizontales *Bureaux, chaises, piètement des chaises, dessus des armoires, étagères ou coffrets muraux, parois des chambres froides, tuyauteries, plinthes, radiateurs, extincteurs, rebords des fenêtres, bouches d'aération, zones de toiles d'araignées, portes, cadres, miroirs…*	Dépoussiérage humide
Points de contact *Poignées de porte, digicode, interrupteurs d'éclairage, rampes, robinets, poignées de toilettes, boutons muraux, boutons d'ascenseurs, distributeur de serviettes ou savon et tous autres points de contacts pouvant être identifiés en dehors du matériel ou équipement médical*	Détergence
Surfaces sanitaires *Lavabos et robinets, WC, bacs de douche*	Détergence-Désinfection

6.2.3 Fréquences d'entretien par type de surface

Les fréquences d'entretien indiquées dans le tableau ci-dessous sont des fréquences minimum d'entretien à respecter.

Si l'ETS applique des fréquences moindres que celles énoncées dans le référentiel, une analyse doit être réalisée pour le justifier. Celle-ci devra intégrer les items suivants :

- Etat de la surface (bon/mauvais état, aspérités, lisse...)
- Etat visuel de la surface / non-conformité lors du contrôle macroscopique lié à une fréquence non adaptée
- Capacité d'encrassement de la surface (fréquence de passage, à proximité de l'extérieur, changement de chaussures…)

(1) si le local (ou la zone mentionnée) se trouve dans une zone médico-technique, la fréquence de nettoyage sera la même que la zone médico-technique par souci de simplicité
(2) Dans les sanitaires, des produits d'hygiène sont mis à disposition du personnel EFS pour les jours où le prestataire de nettoyage n'intervient pas
(3) : miroir, lavabo, douches, lunettes des WC
FS : fois par semaine
FM : fois par mois
FT : fois par trimestre
FA : fois par an

		Fréquence min de détergence					**Fréquence min d/D**	**Fréquence min de dépoussiérage humide**			
		Sols et points de contact					Sanitaires	Bureau, table, chaise		Toiles d'araignées, dessus des armoires, étagères ou coffrets muraux, , tuyauteries, plinthes, radiateurs, extincteurs, rebords des fenêtres, bouches d'aération, portes, cadres	
Catégories de zones	**Détail des zones**	TLJ d'ouverture	5FS	1FS	1 FM	1 FA	5 FS	5FS	1FS	1 FM	1 FT
Zones recevant du public	MDD (accueil, salles d'attente, cabinets médicaux, espace de collation, salle de prélèvements)	X						X		X	
	Centre de santé (accueil, salles d'attentes, cabinets médicaux, salle de soins, espaces de collation)	X						X		X	
	Sanitaires	X(2)					X(2 et 3)			X	
Zone médico-technique	Préparation		X							X	
	Laboratoires hors ZAC (IH, QBD dont DGV, Recherche, HLA dont amplification, CQ…)		X							X	
	Distribution-Délivrance		X							X	
	Stockage de réactifs et consommables			X(1)						X	
	Zone départ/retour collecte Zone départ navette (stockage PSL)			X(1)						X	
	Salle azote			X						X	
	Chambre froide +4°C			X(1)							
	Chambres froides – 30 °C	en fonction des arrêts techniques									
Zone administrative	Bureau			X					X	X	
Locaux communs	Chambre de garde		X					X		X	
	Salle de pause du personnel		X					X		X	
	Vestiaires		X					X		X	
	Zone de circulation (escalier, couloirs communs)		X							X	
	Salle de réunion			X					X	X	
	Sanitaires	X(2)					X(2 et 3)			X	
Zone technique	Laverie			X					X		X
	Local déchets ou bacs de rétention				X				X		X
	Local linge sale				X				X		X
	Ateliers de maintenance	à la demande							X		X
	Magasins/stockage								X		X
	Zones logistiques/hub								X		X
	Garages/parking intérieur										X

6.3 Les matériels et consommables pour l'entretien des locaux

Les consommables et matériels à utiliser de préférence :

- Textile à usage unique ou réutilisable imprégné, micro-fibre,
- Balai – trapèze, à plat,
- Gaze humidifiée à usage unique, lingettes avec code couleur d'utilisation,
- Seaux,
- Chariot de bio-nettoyage (seaux-presse-bac de pré-imprégnation),
- Mono brosse avec accessoires, brosses, disques, …
- Auto laveuse,
- Appareil à vapeur
- etc.

Ne jamais utiliser les serpillères coton et les balais-coco dans aucune des zones d'un ETS.

Par ailleurs, il faut disposer d'un espace dédié de rangement et d'entretien de l'ensemble du matériel de nettoyage, muni d'une arrivée d'eau et d'une évacuation à proximité pour réaliser correctement le nettoyage (rinçage détergence) du matériel à chaque fin de prestation.

Le personnel assurant la mise en propreté devra maintenir l'espace dédié dans un état de propreté macroscopique Il convient d'aménager les horaires d'intervention pour éviter la gêne occasionnée par l'interférence des activités.

6.4 Méthode et fréquence d'entretien des zones à risque majeur

Il s'agit de zones où le produit lui-même peut être souillé lors de gestes entraînant une rupture du système clos. Dans ce même cadre on peut inclure les lieux de manipulation d'éléments stériles (greffons, tissus).

Les éléments de prévention de cette contamination aux conséquences graves sont, d'une part les contraintes architecturales (zone ou enceinte à empoussièrement contrôlé), d'autre part un entretien optimal des locaux avec une organisation des flux codifiée.

Se référer au document ENV/DC/RE/001 Hygiène dans les unités de préparation de produits de thérapie cellulaire et tissulaire et de production de médicaments de thérapie innovante et médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement.